



12 mars 2019

Monitoring loup 2018

Dix loups identifiés

Le service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a établi un bilan du monitoring loup sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 28 février 2019. Durant cette période, dix loups ont été formellement identifiés sur l'ensemble du territoire du canton, dont cinq nouveaux individus (les mâles M88 et M89 et les femelles F40, F41 et F43). Durant la période prise en compte pour le bilan du monitoring, aucune reproduction n'a été constatée.

Durant la période du monitoring 2018, le SCPF a traité 392 données relatives aux loups (constats, photos, traces, observations directes, carcasses de gibiers consommés). Les individus déjà connus ont été à maintes reprises constatés : M59, M73 et F24 dans les régions de l'Augstbord et du Valais central (rive gauche), M82 et F28 dans la vallée de Conches. De nouveaux individus, inconnus jusqu'alors, ont été détectés et identifiés dans le canton : M89 dans la vallée de Conches, F41 dans le Val d'Entremont et M88, F40 et F43 (identifiée formellement fin décembre 2018) dans le Chablais.

De novembre 2018 à février 2019, un groupe de trois à quatre loups a pu être constaté plusieurs fois dans la région de Mäschler (Agarn) – Pfywald (Loèche) – Beaugard (Sierre). Ces derniers vivent manifestement en unité sociale, se nourrissent et voyagent ensemble. Ce groupe représente, dès lors, une meute au sens de la définition contenue dans le concept Loup Suisse. D'après les images des pièges photographiques et les analyses ADN, le groupe est vraisemblablement composé des individus M59, M73 et F24 au moins.

Depuis la fin d'année et jusqu'en février 2019, la présence de deux loups au minimum a été constatée dans la région du Chablais/Val d'Illeiez, notamment dans la zone située entre Vionnaz et Collombey/Muraz. Dans la région située entre Sembrancher et Bourg-Saint-Pierre dans le Val d'Entremont, au moins deux individus ont pu être constatés durant la même période.

Comportement à l'égard des hommes

Le SCPF évalue le comportement des loups sur la base des critères définis par le concept Loup Suisse. Selon les constats relevés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 28 février 2019, les individus ont présenté un comportement inoffensif au sens de ce cadre d'évaluation (prédateur s'éloigne dès qu'il constate la présence de l'homme). Aucun comportement atypique n'a été constaté durant la période de monitoring. Les événements (présence et attaques de loups) survenus ce week-end dans la commune de Loèche-La Souste font l'objet d'une analyse en cours.

Influence sur le gibier

Ce sont surtout les cerfs, les chevreuils, mais également les chamois qui ont été attaqués par des loups dans les différentes régions. En tout, 44 animaux morts ont été comptabilisés. Ce nombre n'est cependant pas représentatif de la réalité, car



une grande partie des victimes demeurent introuvables : en hiver, les zones concernées sont difficilement accessibles, les jeunes animaux sont complètement dévorés en période de mise bas ou les carcasses sont dispersées par les charognards. Tout comme l'année dernière, les gardes-faune ont constaté à différents endroits des déplacements inhabituels de gibier et de prédateurs qui suivent les différents ongulés. Cela peut remettre en cause la fonction protectrice des districts francs et influencer négativement sur les résultats de la chasse. L'influence réelle de la présence du loup sur le gibier commence à se manifester dans quelques régions où sa présence est permanente. Elle ne se clarifiera qu'à moyen terme.

Domages aux animaux de rente

En comparaison à l'année 2017 (61 animaux tués) les pertes ont massivement augmenté. En 2018, se sont 296 animaux de rente qui ont été tués. Le montant d'indemnité total versé pour 2018 s'élève à 126'080.90 francs, le 80 % étant pris en charge par la Confédération.

Coûts du personnel (SCPF et Service de l'agriculture)

L'année dernière, les gardes-chasse ont passé un total de 3800 heures de travail en relation avec le loup. A cela s'ajoutent les heures travaillées par la direction ainsi que par les employés administratifs spécialisés (procédures d'information, de contrôle et de l'indemnisation), soit plus de 800 heures de travail.

Les collaborateurs cantonaux de la protection des troupeaux conseillent et soutiennent les agriculteurs en situation difficile face aux prédateurs. Courant 2018, 114 consultations spécifiques ont eu lieu sur les alpages et les exploitations agricoles. Ces consultations concernaient la coordination, le soutien technique sur le terrain et l'introduction de mesures de protection réalisables et acceptables à moyen et long terme, tant sur les alpages que dans les exploitations agricoles. Les spécialistes mandatés ont investi environ 2'100 heures dans l'accompagnement des problèmes liés aux loups.

Protection du bétail 2019

Compte tenu de l'évolution de la situation, le canton déconseille vivement aux éleveurs de mettre le bétail dans les pâturages et alpages des régions où la présence permanente du loup est confirmée sans mettre en place les mesures de protection adéquates. Les collaborateurs cantonaux de protection des troupeaux se tiennent à disposition des éleveurs pour analyser les différentes situations, les conseiller et les soutenir dans cette tâche.

Personnes de contact

Yvon Crettenand, biologiste SCPF, 027 606 70 11 ou 079 355 39 15

Peter Scheibler, chef du SCPF, 027 606 70 05 ou 079 355 39 03